



# MC ZERO CENTRAL HEATING SYSTEM ANTI-FREEZE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Date d'émission: 6/6/2019 Date de révision: 1/23/2020 Version: 1.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : MC ZERO CENTRAL HEATING SYSTEM ANTI-FREEZE  
Type de produit : Traitement d'eau de chauffage

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Additif de traitement de l'eau.

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADEY Innovation LLP  
Head Office, Gloucester Road  
GL51 8NR Cheltenham - United Kingdom  
T +44 (0)1242 546700 - F +44 (0)1242 546777  
[www.adey.com](http://www.adey.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0)1242 546700 (8:30 – 5pm) +44 (0)7909 967607 (outside office hours)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient BENZISOTHAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'annexe II de REACH

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.  
Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter la gorge et les voies respiratoires et provoquer une toux.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. irritation (démangeaisons, rougeurs, vésications).  
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère.  
Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

# MC ZERO CENTRAL HEATING SYSTEM ANTI-FREEZE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Le produit n'est pas inflammable.  
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.  
Reactivité en cas d'incendie : Non connu(e).  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Aucune mesure particulière n'est requise.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour le feu environnant.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".  
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".  
Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.  
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).  
Autres informations : Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir hors de portée des enfants. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
Matières incompatibles : Acides forts. Oxydants puissants.  
Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de recommandations spéciales.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# MC ZERO CENTRAL HEATING SYSTEM ANTI-FREEZE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation appropriée.

#### Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de travail appropriés

#### Protection des mains:

Gants de protection. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. La protection oculaire à utiliser doit être conforme aux spécifications de la directive européenne 89/686 / CEE et de la norme correspondante EN 166.

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

Aucune recommandation spécifique n'est faite, mais une protection respiratoire peut encore être exigée dans des circonstances exceptionnelles lorsqu'il existe une contamination excessive de l'air.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Contrôle de l'exposition du consommateur:

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Utilisez-le comme indiqué sur l'étiquette.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Colorless to pale yellow liquid.
Couleur	: colorless to pale yellow.
Odeur	: mild.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7 - 8
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.02 - 1.08
Solubilité	: Miscible.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.

# MC ZERO CENTRAL HEATING SYSTEM ANTI-FREEZE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Miscibilité : D'après le décret suisse 814.018, nous certifions que le produit mentionné ci-dessus ne contient aucun Composé Organique Volatile (COV)

Teneur en COV : D'après le décret suisse 814.018, nous certifions que le produit mentionné ci-dessus ne contient aucun Composé Organique Volatile (COV)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 7 - 8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 7 - 8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Ecologie - eau : Produit ne présentant pas d'effet néfaste connu sur les organismes aquatiques testés.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### MC ZERO CENTRAL HEATING SYSTEM ANTI-FREEZE

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### MC ZERO CENTRAL HEATING SYSTEM ANTI-FREEZE

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### MC ZERO CENTRAL HEATING SYSTEM ANTI-FREEZE

Ecologie - sol	Miscible avec l'eau.
----------------	----------------------

# MC ZERO CENTRAL HEATING SYSTEM ANTI-FREEZE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucun connu.  
Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

# MC ZERO CENTRAL HEATING SYSTEM ANTI-FREEZE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Teneur en COV

: D'après le décret suisse 814.018, nous certifions que le produit mentionné ci-dessus ne contient aucun Composé Organique Volatile (COV)

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral des phrases H et EUH:

EUH208

Contient BENZISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

*Mentions légales : © ADEY Innovation SAS 2019. Tous droits réservés. Vous pouvez créer et utiliser un nombre raisonnable d'exemplaires de ce document pour les besoins internes de votre entreprise uniquement. Tout acte commis non autorisé lié au présent document peut entraîner une poursuite civile ou pénale à votre encontre. Nous avons pris des mesures raisonnables pour veiller à ce que, à notre connaissance et en toute bonne foi, les informations contenues dans ce document soient correctes au moment de la publication, mais veuillez noter qu'à terme, elles peuvent s'avérer incorrectes ou obsolètes. Il est possible que tout risque décrit en détail dans ce document ne soit pas exclusif et que d'autres risques existent. Le fournisseur exclut et n'accepte aucune responsabilité, dans la mesure autorisée par la loi, quant à l'exactitude et/ou à l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Il incombe au lecteur/à l'utilisateur d'évaluer le caractère approprié du produit mentionné quant à l'utilisation prévue et de veiller à la manutention, au transport, à l'utilisation, à l'entreposage et à l'élimination de ce produit.*